

90, trop peu d'accueillantes d'enfants

L'ASBL Baby Service manque toujours d'accueillantes d'enfants à travers la province et en particulier à Arlon. Rencontre avec Anne-Laure Lhote.

● **Interview : Dominique ZACHARY**

Anne-Laure Lhote, vous êtes assistante sociale au Baby Service à Arlon. Fondé par le MOC, Vie Féminine et les Mutualités chrétiennes, votre service est le plus important de la province. Vous avez passé convention avec des accueillantes d'enfants sur 21 communes. Pourtant, la situation n'est pas si rose. Pourquoi ?

Nous manquons vraiment d'accueillantes. Nous en avions 100 en 2012. Nous n'en avons plus que 90 aujourd'hui, pour accueillir 500 enfants environ. Le problème est le plus criant à Arlon où nous avons des listes d'attente pour plusieurs mois, alors que la Ville dispose pourtant d'une infrastructure déjà importante en crèches et maisons d'accueil.

Pourquoi le nombre d'accueillantes a-t-il diminué alors que paradoxalement, elles bénéficient d'un statut depuis 2003 ?

Parce que ce statut présente plusieurs lacunes. Il a permis l'accès aux droits de santé, à la pen-

sion
e t
a u x
allo-

cations familiales pour nos accueillantes, mais il n'offre toujours pas de salaire fixe. L'accueillante est toujours payée en fonction du nombre d'enfants présents chez elle. Pas droit aux congés payés non plus. Et à part une légère compensation, pas d'indemnité chômage.

Nous attendons des réformes du statut qui nous sont promises et n'arrivent pas (NDLR. C'est actuellement la ministre Joëlle Milquet, cdH, qui est compétente pour la petite enfance à la Fédération Wallonie-Bruxelles).

Combien gagne une accueillante en moyenne par mois ?

Je le répète, cela dépend du nombre d'enfants réellement présents à son domicile. Une accueillante qui travaille à temps plein tous les jours de 7 h 30 à 18 h 30 touche entre 1 200 et 1 400 € nets par mois. Avec une attention et une vigilance de tous les instants. Nous préférons de loin l'octroi d'un salaire fixe. Ces dames ne peuvent avoir plus de cinq enfants en même temps, avec un maximum de 8 inscrits dans un même milieu d'accueil.

Et les parents, ils payent combien pour confier leur jeune enfant à une accueillante à domicile ?

On est bien loin des tarifs qui

peuvent grimper jusqu'à 700 € et 800 € dans certaines maisons d'enfants à Arlon. Ce que nous demandons aux parents est calculé en fonction des revenus nets du ménage, cumulés. En pratique, cela peut aller de 2,34€ la journée au plus bas et 33,04 €/jour au tarif le plus élevé. La moyenne tourne dans les 15 ou 17 €/jour/enfant.

Tout le monde peut devenir accueillante d'enfants ?

Non, il faut avoir au départ une formation d'accueil de la petite enfance, telles les puéricultrices, institutrices, infirmières, aspirantes nursing, éducatrices, logopèdes, assistantes sociales.

«Un salaire fixe pour les accueillantes : c'est notre première priorité.»

Les autres peuvent suivre des formations initiales à l'IFAPME ou en promotion sociale.

Par la suite, nos accueillantes bénéficient de plusieurs journées de formation au fil des ans. Par exemple ce 27 avril à Habay, des diététiciennes nous expliqueront les principes de l'équilibre alimentaire des petits. ■

Baby Service Arlon 063218165
baby.service@belgacom.net et
Baby Service Libramont
061 222238